

La Banque nationale de données génétiques: Une ressource précieuse pour les enquêtes criminelles.

Cet article avait d'abord paru dans le numéro d'hiver 2003 du bulletin de l'Association canadienne des chefs de police Il est reproduit avec la permission de Naylor Publications, www.naylor.com.

Le cauchemar qui hantait les nuits de cette femme d'âge moyen a commencé dans l'obscurité du petit matin du 10 avril 1991. Elle retournait chez elle à pied, par un chemin familier, quand elle a soudain été frappée au visage et au crâne avec une brique puis violée. Onze an plus tard, grâce à la Banque nationale de données génétiques (BNDG) et à une enquête policière prolongée, son agresseur a été reconnu et mis en accusation. Sans cette nouvelle ressource, le coupable n'aurait peut-être jamais été découvert. D'autres enquêtes, qui avaient été laissées en plan, trouvent aujourd'hui une issue grâce à cette nouvelle banque de données.

La BNDG est entrée en fonction le 30 juin 2000, avec l'adoption de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*. Cette banque a révolutionné les méthodes d'enquête criminelle, et elle a élucidé quelques-unes des affaires les plus anciennes et les plus épineuses. C'est un exemple du succès que l'on peut obtenir quand les services nationaux collaborent avec les laboratoires médico-légaux et les corps de police tant provinciaux que municipaux. L'objectif ultime est de faire avancer les enquêtes, tant nouvelles qu'anciennes, et de rendre nos villes plus sûres.

Deux fichiers distincts

La BNDG conserve les empreintes génétiques dans deux fichiers distincts : le fichier criminalistique et le fichier des condamnés. Les empreintes prélevées sur des scènes de crime viennent directement des laboratoires médico-légaux de tout le Canada, notamment les laboratoires de la GRC (Ottawa, Edmonton, Vancouver, Regina, Halifax, Winnipeg), le Centre des sciences judiciaires de Toronto et le laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal. Quant aux empreintes génétiques des criminels reconnus, elles sont extraites des échantillons biologiques, prélevés sur des détenus condamnés pour certains crimes tels que meurtre, voie de fait, inceste et autres, conformément aux articles 487.04 et 487.055 du *Code criminel*.

Les échantillons biologiques prélevés sur les scènes de crime peuvent relier une personne à l'incident ou, au contraire, exonérer un suspect. De plus, les empreintes génétiques de différentes scènes peuvent être comparées pour relier un même suspect à des incidents multiples, localement, nationalement ou même internationalement.

Depuis son ouverture, la BNDG a déjà établi 452 correspondances entre des scènes de crime et des criminels reconnus, ainsi que 29 correspondances entre diverses scènes. Pendant la deuxième année de fonctionnement, le nombre de correspondances établies a pratiquement décuplé. On compte de nombreux exemples de succès, dont quelques-uns sont décrits sur le site Web de la BNDG à www.nddb-bndg.org, sous « Cas

réels ». Ces mêmes exemples sont également décrits dans le Rapport annuel 2001 2002 de la BNDG.

Des possibilités incroyables

Même si la BNDG a déjà obtenu un succès sans précédent pendant ses deux premières années de fonctionnement, elle a encore d'incroyables perspectives d'amélioration devant elle. En effet, plus la Banque aura d'échantillons en réserve, plus elle aura de chances d'établir des correspondances et, par conséquent, de faire avancer les enquêtes. Une étude menée en 1998 a montré que l'on comptait environ 18 600 offenses primaires par an au Canada, et au moins 94 500 offenses secondaires pouvant justifier l'envoi d'échantillons à la BNDG. Malheureusement, celle-ci ne reçoit d'échantillons que pour moins de 50% des cas primaires, et moins de 10% des cas secondaires. Elle pourrait donc résoudre beaucoup plus de crimes et exonérer davantage d'innocents si toutes les empreintes génétiques étaient enregistrées. Si tous les criminels condamnés pour une offense primaire, ainsi que la majorité de ceux ayant commis des offenses secondaires, étaient obligés de fournir un échantillon, le nombre de correspondances établi augmenterait de façon très importante. Le défi est donc double : passer le mot que la BNDG est pleinement opérationnelle et capable de traiter des dizaines de milliers d'échantillons par an et faire savoir qu'elle a besoin de plus d'échantillons. Cela améliorera non seulement les chances de succès, mais aussi la sécurité de tous les Canadiens.

Tendances

La BNDG a aussi confirmé une tendance observée par d'autres grandes banques de données génétiques dans le monde. Les policiers ont démontré, exemple à l'appui, que l'enregistrement des empreintes génétiques lors d'offenses mineures aidait à faire avancer un grand nombre d'enquêtes plus sérieuses et plus difficiles. On arrive en effet à relier des crimes moins graves, comme le vol avec effraction, avec d'autres comme les meurtres. Parmi les 452 correspondances déjà trouvées par la BNDG, on voit que 15% sont des cas d'enquête pour des offenses primaires où l'on a utilisé des profils génétiques obtenus lors d'offenses secondaires antérieures. La même tendance a été observée par la Banque de données sur les criminels reconnus de la Floride. Depuis 12 ans, cette banque a démontré que l'enregistrement des empreintes génétiques lors de crimes mineurs faisait augmenter de façon spectaculaire le taux de succès des enquêtes pour des offenses plus sérieuses. D'un point de vue purement statistique, la banque de données de la Floride a observé que plus de 56 % des criminels reliés à des viols ou à des homicides par leurs empreintes génétiques avaient aussi commis des vols à main armée auparavant. L'ajout des voleurs à main armée à cette banque a donc permis de résoudre 16 % des enquêtes pour viol et 25 % des affaires de meurtre en Floride. Cela donne à penser que l'expansion de la Banque nationale de données génétiques du Canada aiderait les corps policiers à mieux protéger les citoyens de notre pays.

La BNDG a collaboré avec le Bureau du Solliciteur général et le ministère de la Justice pour établir des ententes officielles facilitant l'échange d'empreintes génétiques avec d'autres pays, tout en respectant la confidentialité et la sécurité. La première entente de ce genre a été conclue en avril 2002 avec l'agence internationale Interpol. Dix-huit

jours seulement après la signature de cette convention, la BNDG a participé à sa première enquête internationale. Depuis ce temps, elle a reçu 50 demandes de l'étranger, et elle a fait elle-même quatre demandes du même genre à d'autres pays.

Parmi les améliorations à venir, la BNDG entend automatiser et accélérer le traitement des échantillons. En plus d'améliorer les capacités de la banque de données, cela lui permettra de participer à d'autres types d'enquêtes, comme l'identification des restes humains en cas de cataclysme. Cela pourrait aussi mener à des progrès dans le traitement des enquêtes, spécialement celles où l'on retrouve de nombreux échantillons. Enfin, on pourrait automatiser le traitement des cas comme ceux des vols avec effraction.

Le succès de la BNDG est attribuable au soutien et au dévouement de plusieurs personnes à l'intérieur du gouvernement, de même que dans les milieux juridiques et policiers. Tous collaborent pour garantir la sécurité de nos foyers et de nos localités.

Pour plus de renseignements sur la Banque nationale de données génétiques du Canada, et pour obtenir nos plus récentes statistiques, visitez notre site Web au www.nddb-bndg.org.